**Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les droits des paysans**

**et des autres personnes travaillant dans les zones rurales**

Genève, le 17 mai 2016

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse se félicite du renouvellement du mandat de ce groupe de travail – mandat qu’elle a soutenu en tant que co-parrain initial.

Les paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales souffrent de manière disproportionnée de pauvreté et de malnutrition, ainsi que de discriminations les empêchant d’aspirer à la pleine jouissance des droits de l’homme. Dans ce contexte, les femmes sont particulièrement affectées. Le rapport de Madame Hilal Elver, Rapporteur spécial sur le droit à l’alimentation, présenté au Conseil des droits de l’homme lors de sa trente-et-unième session, examine avec soin les divers obstacles que les femmes rencontrent pour accéder à une alimentation adéquate, malgré le fait qu’elles produisent plus de 50 pourcent des denrées alimentaires cultivées dans le monde, et qu’elles sont les principales fournisseurs de nourriture au sein du foyer. La Suisse tient donc à rappeler l’importance des femmes, ainsi que la nécessité de prendre en compte leurs rôles et leurs besoins spécifiques, dans toute discussion traitant des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales.

En ce qui concerne le statut juridique des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, nous réitérons notre conviction que le défi majeur reste la mise en œuvre des nombreux instruments existants. Mais, comme elle l’a fait précédemment, la Suisse réaffirme sa volonté de s’engager de manière constructive quant à l’élaboration d’une nouvelle déclaration. Elle est également ouverte aux discussions quant à l’élaboration de nouveaux droits, tout en respectant une approche consensuelle.

Je vous remercie.